

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouvrir l'accès au GNR dans le BTP : une mesure de survie

La situation quasi-insurrectionnelle qu'ont connu Paris, Le Puy-en-Velay, La Réunion et d'autres territoires depuis quinze jours appelle à une réaction forte du gouvernement.

La FFB condamne fermement les dégradations, exactions et attaques de personnes commises. Rien ne saurait les justifier. Mais il faut, dans le même temps, entendre le message de fond et y apporter des réponses.

Il en est une qui est attendue depuis la présentation du projet de loi de finances pour 2019 par les entreprises de construction : l'abrogation de la hausse vertigineuse de la taxation du gazole (+41 centimes le litre, soit +216 %) liée à la suppression de l'accès au gazole non routier (GNR). À court terme, cette mesure signifie un prélèvement brutal de 500 millions d'euros sur les entreprises du secteur. À long terme, elle se traduira en concurrence déloyale des entreprises agricoles et forestières qui, conservant l'accès au GNR, pourront utiliser leurs engins pour réaliser des travaux à des tarifs bien plus faibles que les entreprises de BTP.

Pour Jacques Chanut, Président de la FFB, « *la FFB demande l'abrogation pure et simple de la hausse du GNR ; à défaut un moratoire pour parvenir à un aménagement supportable de cette disposition. Il s'agit d'une mesure de survie, pour des entreprises dont les marges seraient simplement effacées, et donc l'emploi local menacé* ».

Contact :

Anaïk CUCHEVAL - Tél. : 01 40 69 51 39

cuchevala@national.ffbatiment.fr - [@ANaïkCuCheval](https://twitter.com/ANaïkCuCheval)